

# FORMATION PERMIS BE

## VOTRE CODE N'EST PLUS VALIDE ?

- Code en ligne (valable 6 mois) 40 €
- Livre de code : 20 €

## FORMATION PRATIQUE : 650€

### 1 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

FICHE DE SUIVI  
1 LIVRE REMORQUE  
LIVRET NUMÉRIQUE + FICHE DE SUIVI

### 8 HEURES DE FORMATION

(Dont une heure d'évaluation, maniabilité sur piste, circulation sur voies ouvertes)

### 1 FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT EXAMENS

(Plateau et circulation)

## PRESTATIONS HORS FORFAIT



Leçon de conduite supplémentaire 57€  
1 accompagnement permis 85,50€  
Frais de fabrication de permis (facultatif) 40€

**RÈGLEMENT EN 3 FOIS, en accord avec la direction**

**L'auto école vous propose d'établir, à l'inscription, 3 chèques qui seront encaissés sur 3 mois consécutif. Les prestations supplémentaires, au-delà du forfait, seront à régler à l'avance.**



Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC- Ils sont disponibles en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh -  
AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 31/12/2026

# Documents à fournir

ÂGE	14 ans (AM)	15 ans (AAC-AM)	16 ans (B-AAC-AM-A1)	17 ans (B-AAC-AM-A1)	18 - 21 ans (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)	21-25 ans (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)	25 ans + (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)
<b>DOCUMENTS</b>							
1 photo d'identité numérique agréée ANTS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie carte d'identité recto/verso	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ASSR 1	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗
ASSR 2	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Photocopie de la jdc/japd	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗*
Attestation de recensement	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Photocopie du permis de conduire (si déjà obtenu)	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Justificatif de domicile moins de 3 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carte d'identité hébergeant (si élève hébergé par un tiers) + attestation d'hébergement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

\* Pour toute personne née après le 31 décembre 1987 souhaitant obtenir son premier permis AM2 ou AM4, l'ASSR ou l'ASR est obligatoire.

## ✓ Documents à fournir – Points importants

Carte d'identité : les 4 bords doivent être visibles sur la copie (recto et verso sur la même page).

ASSR, Recensement ou JDC : signature obligatoire.

Hébergement : Le justificatif de domicile, la pièce d'identité de l'hébergeant et l'attestation d'hébergement doivent porter les mêmes nom et prénom. Si 2 noms sur le justificatif, les 2 identités doivent apparaître sur l'attestation + 2 pièces d'identité à fournir.

Photo d'identité : différente de celle de la carte si celle-ci date de plus de 5 mois à la date d'inscription/formation.

Consignes photo : sans lunettes, sans sourire, oreilles dégagées.

✗ Documents non nécessaires en fonction de l'âge ou de la formation

# HORAIRES ouvertures d'agence

AGENCES JOURS	REDON	MALANSAC	ALLAIRE	GUEMENE	LA GACILLY
LUNDI	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
MARDI	10H-12H 13H30-18H		16H30-18H30 SUR RDV		
MERCREDI	10H-12H 13H30-18H	14H-16H SUR RDV	16H30-18H30 SUR RDV	16H30_18H30	16H30_18H30
JEUDI	13H30-18H			17H30_18H30	17H30_18H30
VENREDI	10H-12H 13H30-18H	16H30 -18H30 SUR RDV		16H30_18H30	16H30_18H30
SAMEDI	8H30-12h SUR RDV	11H-13H SUR RDV	8H30-10H30 SUR RDV	10H30-12H	10H30-12H

L'accueil téléphonique n'est pas assuré le samedi, vous pouvez donc nous contacter par courriel ou bien passer directement en agence !

Toutes nos informations de contact sont sur notre site internet

Les examens ETG et ETM sont valables 5 ans sans limite de passages d'examens pratiques (arrêté du 17/11/2022)

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux pour rester informé sur toute notre actualité !



ecprsarl

L'ÉQUIPE ECPR